

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 16 juillet 2026

Une sécheresse déjà inédite amenée à s'intensifier et à durer

Appel à votre responsabilité pour un usage sobre de l'eau

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 16 juillet sous la présidence de la DDT. Composé des principaux acteurs concernés par la gestion de l'eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et des services de l'État, l'ORE assure une veille continue et propose au préfet des mesures adaptées aux conditions locales.

Les températures ont baissé depuis hier mettant fin à la 3^e canicule de l'année mais pas à la sécheresse extrême que nous connaissons. Des orages sont annoncés jusqu'à ce week-end mais ils permettront simplement un répit pour la végétation. Les cours d'eau et les nappes ne bénéficieront pas de ces précipitations bien trop ponctuelles et localisées. Les prévisions météorologiques annoncent un temps moins chaud mais toujours sec jusqu'à la fin juillet.

La sécheresse actuelle est remarquable par son intensité mais surtout par sa précocité : de nombreux records absolus sont battus (humidité des sols, débits des cours d'eau) alors que nous ne sommes que mi-juillet ! La situation hydrologique des cours d'eau est pire qu'à la même période en 2019 qui était pourtant l'année de référence jusqu'à maintenant. La situation des nappes d'eau souterraines se rapprochent de celle rencontrée en 2022 et 2023 alors que nous avons connu un hiver pluvieux. Il faut désormais espérer le retour de la pluie en août sous peine de devoir faire des arbitrages difficiles pour les usagers de l'eau.

Ainsi, la préfète décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 18 juillet 2026 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	
ALERTE	Claise, Modon, Indrois-Tourmente
ALERTE RENFORCÉE	Anglin Aval, Théols, Trégonce
CRISE	Anglin Amont, Arnon, Bouzanne, Fouzon, Indre Amont, Indre Aval, Ringuire, Creuse, Cher, Gartempe, Nappe du Cénomani

L'ensemble des communes du département est désormais concerné par des mesures de restriction des usages. Il est ainsi interdit partout de remplir une piscine ou un plan d'eau ainsi que nettoyer des façades ou des toitures. L'arrosage des pelouses et des massifs fleuris est interdit dès le niveau d'alerte renforcée. Les usagers sont invités à réduire au maximum leur consommation d'eau afin de limiter la pression sur la ressource en eau.

L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté et est également disponible sur le site VigieEau : <https://vigieau.gouv.fr/>. Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.



**PRÉFÈT
DE L'IN**

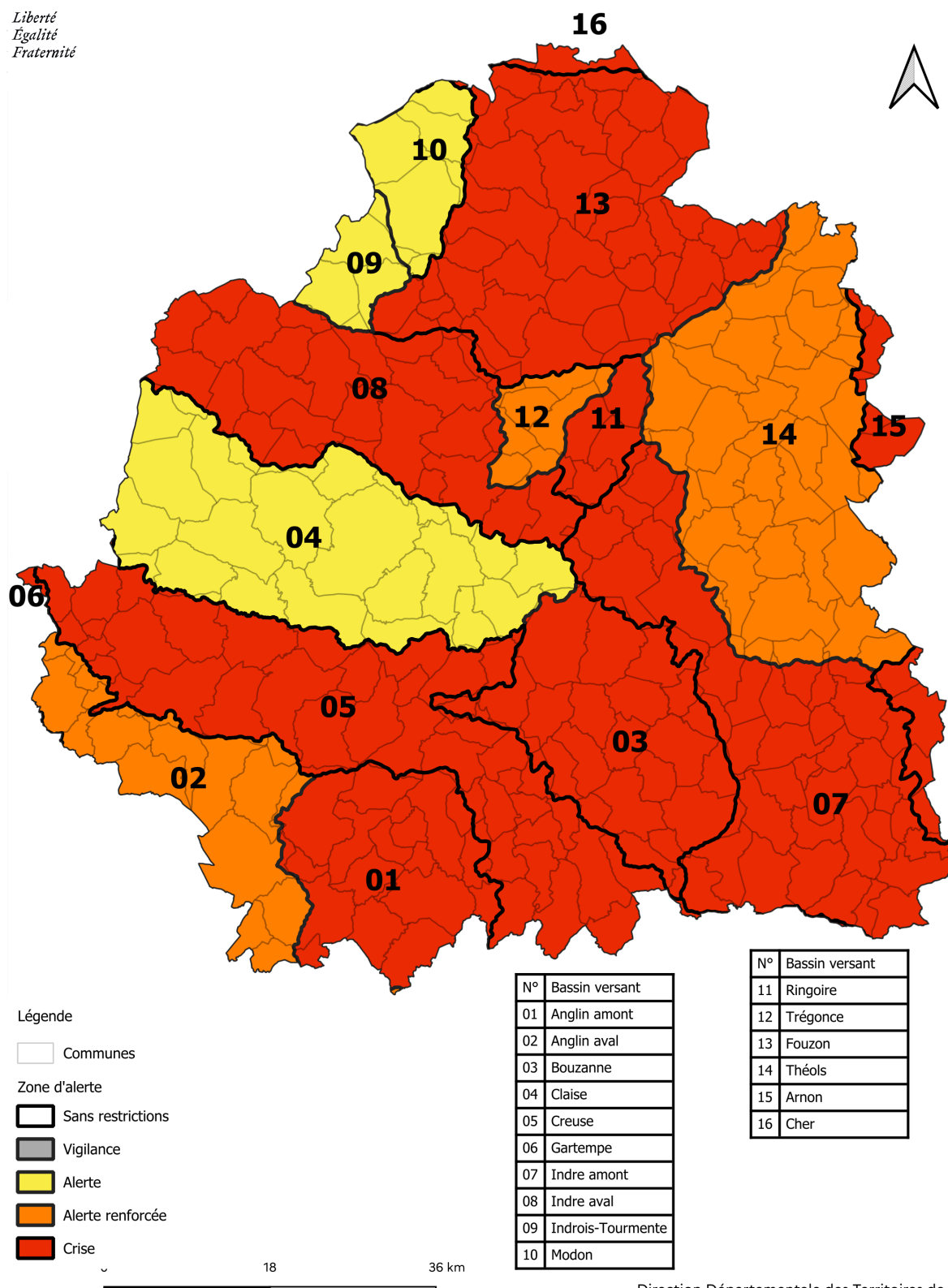
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDcarto
Date : 16/07/2026
EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
ORE RestrictionsORE

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06
Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

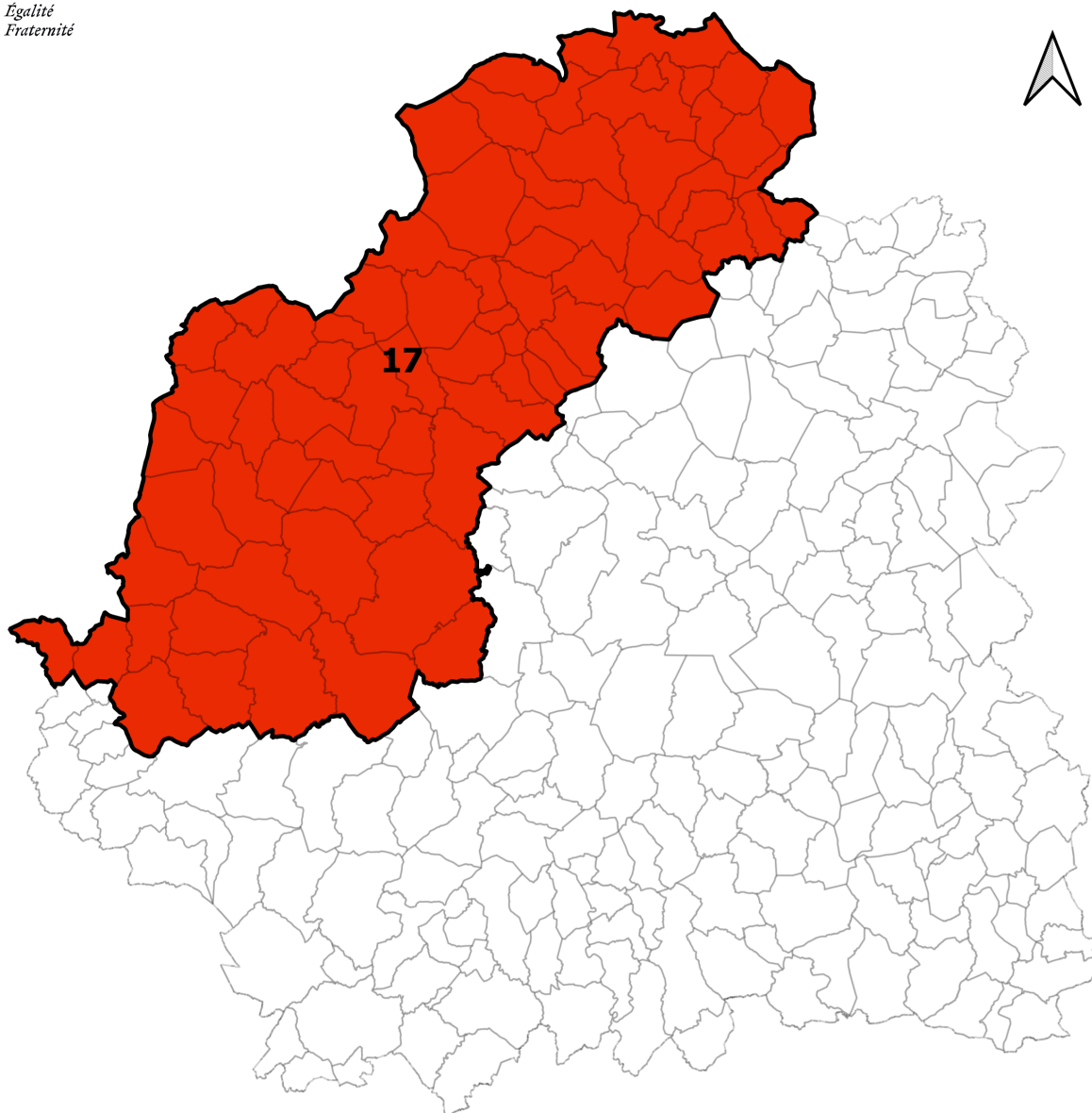
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1-BIS : SITUATION DE LA NAPPE DU CÉNOMANIEN 2025



Légende

 Communes

Zone d'alerte

 Crise

N°	Nappe
17	Cénomanien

0 18 36 km



Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDcarto
Date : 08/07/2026
EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
ORE RestrictionsORE

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex